

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27/01/2023

Référence
2023/004

Objet de la délibération
TARIFS PROFESSIONNELS DE L'EAU 2023

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
19	18	18

Date de la convocation
20/01/2023

Date d'affichage

Vote
A l'unanimité
Pour : 18
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture
Le : 02/02/2023

Et

Publication ou notification du :

L' an 2023 et le 27 Janvier à 20 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de SEMONSUT Pascal, Maire

Présents : Mmes : BAUP Pascale, BENARD Isabelle, CARRE Fabienne, CHATELIN Karine, GAILLARD Jessica, GUERIN Pascaline, POIVRE Corinne, ROGER Claudette, SOBRAL Vanessa, MM : ARRIVault Gérard, GAILLOT Vincent, GUDIN David, LELAY Dominique, LOMBARD Pascal, MAUPAS JEAN-LOUIS, PELLETIER Jean-Marie, SIMON Christophe, SEMONSUT Pascal

Absent : M. COLMET DAAGE Sylvain

A été nommé secrétaire : M. MAUPAS Jean-Louis

Objet de la délibération : TARIFS PROFESSIONNELS DE L'EAU 2023

Il est proposé au Conseil municipal de maintenir les tarifs 2022 pour l'année 2023 de la manière suivante :

- De 0 à 100 m3 : 1,00 €/m3
- Au-delà de 100 m3 : 0,30 €/m3

Ces tarifs seront applicables lors de la facturation réelle de fin d'année 2023.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE les tarifs professionnels de l'eau présentés et leur application à l'exercice 2023.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
En mairie, le 01/02/2023
Le Maire
Pascal SEMONSUT

